



Conférence sociale

Sorbonne Université aura bientôt un an. Rappelons que l'arrivée de ce gros bébé avait été annoncée par les heureux parents-présidents-PDG dès le 15 septembre 2015, d'abord dans Le Monde puis dans une lettre aux personnels de Paris 4 et Paris 6. Une aussi longue période de gestation aurait dû garantir la maturation du rejeton, mais il n'en fut rien.

Pourtant, deux cabinets privés furent grassement rémunérés (270 000 €) pour prodiguer leurs conseils d'optimisation de fusion, tandis que les élus des conseils centraux furent conviés dès 2015-2016 à faire de la figuration démocratique (en l'absence de document de travail) dans des groupes de travail thématiques.

Dans la foulée, les directions de la future université furent distribuées aux comparses du futur président, en piochant dans les directeurs de l'UPMC tandis que ceux de Paris 4 allaient voir ailleurs si les primes y étaient...

A sa naissance au 1^{er} janvier 2018, le bébé-université était donc pourvu d'une grosse tête, mais le pauvre n'avait ni pied, ni bras, ni organes vitaux. Pour cela, il fallait consulter les bonnes fées de la conférence sociale... qui n'a commencé à se réunir que le 13 février 2018, plus de deux mois après la fusion !

REUNIS, grand absent de la conférence sociale

La conférence sociale s'est réunie 27 fois entre le 13 février et le 16 novembre 2018. Lors des premières réunions, aucun membre du syndicat des Indépendants ne s'est déplacé. Après la mutation des Indépendants en « syndicat REUNIS » en juin, aucun représentant n'a fait l'effort de venir représenter les électeurs de l'association REUNIS.

Les mauvaises langues diront qu'ils ne pouvaient pas se dédoubler, puisqu'ils siégeaient déjà de l'autre côté de la table pour l'administration...

Pendant ces réunions, SUD a défendu :

- **sur les prestations sociales** : l'application du mieux-disant entre les systèmes auparavant en vigueur à Paris 4 et Paris 6,
- **sur le temps de travail** : 35h par semaine et 55 jours de congés pour toutes et tous,
- **sur le télétravail** : jusqu'à 3 jours par semaine, uniquement à la demande de l'agent, avec prise en charge par l'université de l'abonnement internet (au prorata du nombre de jours) et du matériel nécessaire à la prévention des troubles musculo-squelettiques,
- **sur les primes BIATSS** : utilisation des primes pour réduire les inégalités de revenu, pas d'individualisation des primes, pas de mise en concurrence ni d'appel à projets,
- **sur les primes EC** : les primes "au mérite" pour les EC favorisent une mise en concurrence malsaine entre collègues, au détriment du travail en équipe.

----- BREAKING NEWS ----- BREAKING NEWS ----- BREAKING NEWS -----

Au conseil d'administration du 20 novembre, le président a fait voter la reconduction des primes annuelles pour les vice-présidents, doyens, vice-doyens et leurs conseillers, qui représentent une enveloppe d'environ 400 000 € pour 43 personnes¹.

Quelques minutes après, lors de la discussion sur le financement de chèques-cadeaux pour les enfants du personnel pour un montant de 50 000 € environ, il a refusé de rallonger l'enveloppe de 33 640 €, ce qui aurait permis d'appliquer le système autrefois en vigueur à Paris 4², plus favorable que celui de Paris 6, à toute la nouvelle université.

1 somme partielle et décompte non exhaustif car nous ne disposons pas de la liste complète

2 50€ pour chaque enfant (0 à 12 ans) d'agent dont l'indice ne dépasse pas 682